

dossier social étudiant pour 2008

Par **mathou**, le **13/01/2007** à **17:51**

Petit rappel : les demandes de DSE bourses et / ou logement pourront être faites du 15/01/2007 au 30/04/2007 pour la rentrée suivante. Plus elles sont formulées tôt sur le site de votre académie, plus la réponse est en principe prompte.

Ceci est valable pour les lycéens de terminale et les étudiants, le DSE devant être rempli par la suite chaque année si vous rentrez dans les conditions d'attribution.

Par contre j'ai entendu une nouveauté : il y aurait maintenant un fichier national des DSE, qui permettrait la validation du DSE soit par le CROUS d'origine, soit par le CROUS de la faculté d'accueil en cas de transfert de dossier universitaire. Ce qui enlèverait une démarche administrative pour ceux désirant changer de fac l'année prochaine et déjà inscrits dans une académie. Je ne sais pas trop comment ça fonctionnera en pratique ?

Par **zazou**, le **13/01/2007** à **18:02**

Concernant les bourses mathou, peut on l'avoir meme si nous participons pas au TD pour cause de job à coté (régime spécial) ?

Par **mathou**, le **13/01/2007** à **18:07**

Bonne question... il me semble que du moment que tu es inscrite administrativement dans une université tu peux prétendre à une bourse (c'est possible dans l'enseignement à distance par exemple), mais ça dépend de tes revenus aussi : si tu travailles, tu peux ne pas rentrer dans les critères sociaux d'attribution. Si quelqu'un de mieux informé voit ce message... !wink!
Sinon je te conseillerais de faire une simulation de bourse sur le site de ton CROUS pour voir si tu y as droit selon les critères.

Par **zazou**, le **13/01/2007** à **18:17**

merci mathou pour ses renseignements !wink!

Par **lemectetu**, le **13/01/2007** à **19:54**

[quote="mathou":1owx1w8f] mais ça dépend de tes revenus aussi : si tu travailles, tu peux ne pas rentrer dans les critères sociaux d'attribution.[/quote:1owx1w8f]

Ce qui est complètement absurde : je connais des étudiants qui sont obligés de travailler en plus de recevoir des bourses : car soyons sérieux, comment peut on vivre avec 400 euros par

mois (maxi des attributions)...et à ceux là on leur enleve les bourses... Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **13/01/2007** à **20:10**

Une copine m'avait dit qu'elle devait voir avec la scolarité car il fallait déclarer le boulot qu'elle venait de trouver, pour réduire le montant de sa bourse.

Pour mon amoureux c'est pareil : il n'a pas droit à une bourse parce que son père est gendarme, mais entre les trois heures de route chaque jour, le repas à prendre sur place, sa mère qui vient d'être licenciée dans une liquidation et son petit frère qui étudie, ça serait utile, même au plus petit échelon. Ils sont huit dans son M2 recherche, une bourse de troisième cycle est prévue pour quatre étudiants - et leur prof a proposé que ceux qui avaient la bourse s'arrangent avec les autres pour partager. Bon, ils ont pas voulu (tu m'étonnes) mais sur le principe...

Par **suzana**, le **13/01/2007** à **21:41**

Bonsoir,

Merci Mathou d'avoir précisé certaines informations concernant le DSE.

En effet, plus tot on s'y prend et mieux c'est, car par exemple, je n'ai toujours pas eu de premier versement de bourse pour cette année (alors que le premier semestre est finit, on attaque le deuxième bientôt), alors heureusement que j'avais acheté les manuels l'année

dernière, et du fait de mon redoublement je les avait déjà Image not found or type unknown

Sinon, c'est vraiment cool si ils font une nationalisation du DSE ca m'intéressera beaucoup .wink.

du fait du changement de fac l'année prochaine, dans une autre académie! Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **28/01/2007** à **13:29**

Ah, je viens de voir que pour les M2 et la suite il fallait retirer un dossier spécial sans saisie

.Shock.

sur internet Image not found or image not loaded Je me renseigne.